109229 - Est-il préférable pour lui de faire le pèlerinage pour le compte de ses père et mère ou de contribuer à la construction d'une mosquée?

question

Ayant déjà fait le pèlerinage obligatoire pour moi-même, je veux le faire au profit de mon père au moment où nous avons à terminer l'édification d'une mosquée. Est-il préférable pour moi de faire le pèlerinage ou d'apporter ma contribution à la construction de la mosquée?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Si la construction de la mosquée répond à un besoin pressant, on doit y affecter les fonds destinés à couvrir les frais d'un pèlerinage surérogatoire, en raison la grande utilité de la mosquée, de son caractère pérenne et de la possibilité qu'elle offre aux musulmans de célébrer la prière ensemble. En l'absence d'un tel besoin et quand d'autres sont prêts à s'en occuper , faire le pèlerinage pour soi-même ou pour ses père et mère ou pour d'autres personnes sûres est préférable, s'il plait à Allah. Toutefois, on ne peut faire le même pèlerinage pour le compte de deux bénéficiaires car il faut en faire un pour chacun.

Signé Cheikh Abdoul Aziz ibn Baz (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) Madjmou' fatawa d'Ibn Baz (16/372).